

SCoT de la Bresse bourguignonne

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

SCoT approuvé par délibération du comité
syndical du 26 juin 2017
Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne

Antony Vadot, Président

Sommaire

Les principes fondamentaux du PADD du SCoT de la Bresse bourguignonne.....	3
Un projet de territoire qui intègre les enjeux du développement durable	3
Un projet politique collectif et partagé qui répond aux enjeux ruraux de demain.....	4
Le choix d'un scénario de développement maîtrisé et équilibré à horizon 2035.....	5
Axe 1 – Promouvoir une ruralité attractive et équilibrée pour organiser des bassins de vie et d'emploi dynamiques.....	7
Orientation 1 – Une ruralité agile et innovante	8
Orientation 2 – Une ruralité attractive et de proximité	13
Axe 2 – Façonner un cadre de vie de qualité pour pérenniser et valoriser l'identité bressane du territoire	25
Orientation 1 – Un terroir bressan reconnu et d'excellence	26
Orientation 2 – Une ruralité durable et raisonnée	30

Les principes fondamentaux du PADD du SCoT de la Bresse bourguignonne

Un projet de territoire qui intègre les enjeux du développement durable

Conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, à la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, à la loi de Programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, à la loi portant Engagement National sur l'Environnement (dite Grenelle 2) du 12 juillet 2010 et à la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) publiée au journal officiel le 24 Mars 2014, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) détermine les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1°. L'équilibre entre :

- a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;*
- b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;*
- c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;*
- d) Les besoins en matière de mobilité.*

1° bis. La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

2°. La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

3°. La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. (Article L.121-1 du Code de l'Urbanisme).

Un projet politique collectif et partagé qui répond aux enjeux ruraux de demain

Prescrit en 2012 par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, le SCoT de la Bresse Bourguignonne est un document global de planification et de prospective qui engage collectivement 88 communes et près de 67 900 habitants dans un projet de territoire collectif et partagé à l'horizon 2035. Engagée en 2013, la phase d'études a conduit à l'élaboration d'un diagnostic territorial partagé et de l'Etat Initial de l'Environnement. Ces deux documents ont permis de dresser le portrait de la Bresse bourguignonne à un « moment T » et d'identifier les grands enjeux auxquels le territoire est confronté.

Second temps de l'élaboration du SCoT, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue une étape clé dans la démarche SCoT : celui-ci fixe en effet les grands principes et objectifs d'aménagement sur le territoire pour les 20 prochaines années, définis dans un souci de développement durable, de solidarité et de cohérence.

L'article L.122-1-3 du Code de l'Urbanisme indique que « le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement ».

L'ensemble de ces thématiques sont intégrées au PADD de la Bresse bourguignonne et se retrouvent dans les 2 axes qui le composent.

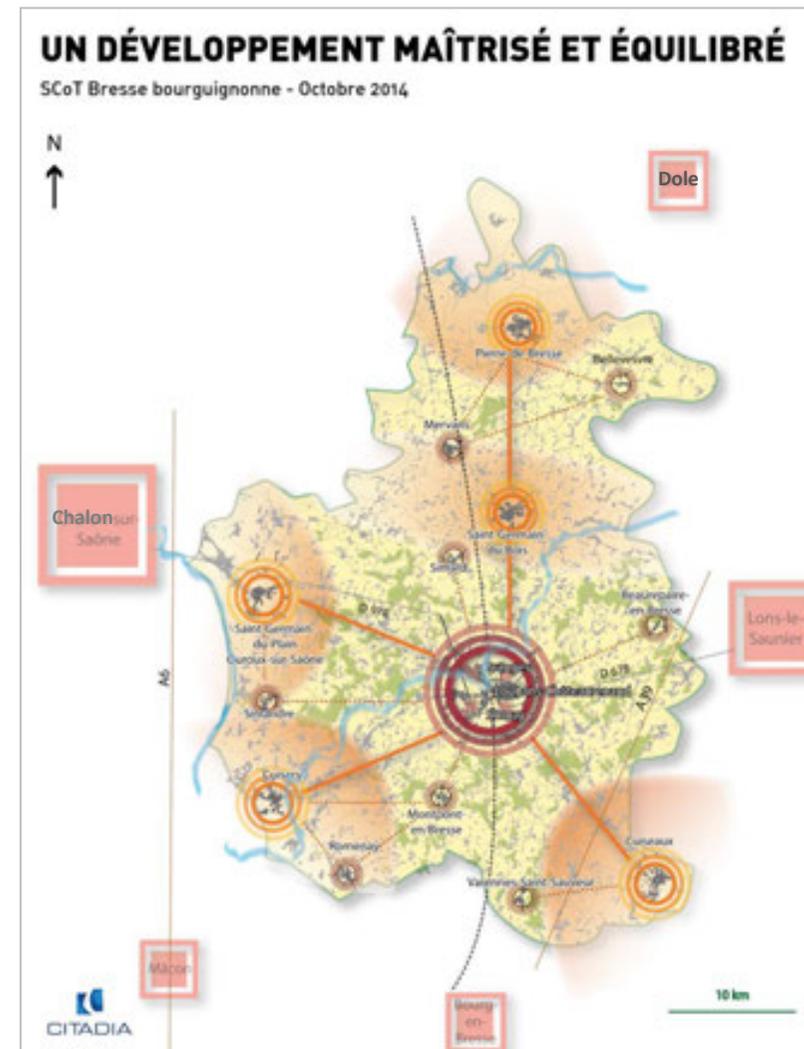
Le choix d'un scénario de développement maîtrisé et équilibré à horizon 2035

Dans le cadre d'une réflexion prospective à horizon 2035, trois scénarios d'évolution probables ont été proposés. Avec pour objectif d'être « réalistes », les scénarios ont permis de proposer une représentation synthétique de plusieurs alternatives possibles en dégagant les principales contraintes et marges de manœuvre à prendre en compte dans le projet de territoire.

A partir de l'ordre de priorisation des défis retenus, les élus se sont majoritairement positionnés en faveur d'un scénario d'évolution maîtrisée et équilibrée pour le territoire à l'horizon 2035.

Ce dernier s'appuie sur un rythme de croissance qui ralentit dans les années à venir mais qui permet un rééquilibrage du développement sur l'ensemble du territoire. La Bresse bourguignonne conserve par ailleurs son attractivité sur la base de projets innovants portés à l'échelle locale et qui s'articulent sur les spécificités bressanes dans une logique de synergie et de complémentarité avec les territoires voisins. Le projet de territoire de la Bresse bourguignonne s'articule autour de plusieurs principes fondamentaux, identifiés comme prioritaires et transversaux :

- Un maillage multipolaire qui permet de structurer des bassins de vie et d'emploi cohérents en maîtrisant l'influence des agglomérations chalonnaise et lédonienne ;
- Un accès à la mobilité et des pratiques de proximité facilités, afin d'améliorer le cadre de vie des ménages bressans en limitant notamment le risque de précarité énergétique ;
- Une armature rurale adossée au socle environnemental et paysager du territoire qui façonne un développement de qualité, compatible avec la pérennisation de l'identité bressane et des ressources du territoire ;



- La prise en compte des spécificités des infra-territoires et des influences de Chalon-sur-Saône et Lons-le saunier sur le territoire.

Axe 1 – Promouvoir une ruralité attractive et équilibrée pour organiser des bassins de vie et d'emploi dynamiques

Orientation 1 – Une ruralité agile et innovante

Principes

La Bresse bourguignonne dispose d'un tissu économique dynamique et fortement spécialisé, porteur d'un savoir-faire riche et de ressources locales diversifiées. Au cours des dernières années, de nombreux facteurs ont toutefois contribué à déséquilibrer le tissu économique bressan et à fragiliser l'accès à l'emploi pour les actifs du territoire, entraînant la multiplication des navettes domicile-travail en direction des bassins d'emploi extérieurs au territoire : le recul des actifs agricoles et ouvriers, la perte d'attractivité des bourgs centres, le développement de la fonction résidentielle sur une majorité de communes rurales non équipées, l'influence des zones d'activités des agglomérations voisines.

Le SCoT vise donc à organiser un maillage complémentaire et équilibré de l'activité économique pour favoriser le rééquilibrage entre bassins de vie et d'emploi, en s'appuyant sur la trame rurale du territoire. Ce dernier repose sur le pari d'un développement économique soutenu grâce à une action volontariste de la part des élus et des acteurs qui permettra au territoire d'améliorer progressivement mais significativement son développement.

Ces principes de développement s'inscrivent dans une démarche transversale afin de bâtir un projet de territoire conciliant les besoins fonciers, la gestion des déplacements, le maintien et la transmission des activités locales, l'accueil des porteurs de projets, le développement de filières traditionnelles, la diversification des activités de proximité et le respect du cadre de vie et du socle naturel et paysager du territoire bressan.

🌀 Objectif 1 – Une organisation économique qui favorise le développement local et l'emploi

➤ Une armature économique hiérarchisée et complémentaire

- S'engager dans un objectif volontariste de création d'emploi (5 000 emplois nets à l'horizon 2035) afin de répondre localement aux besoins de la population active de la Bresse bourguignonne et limiter les déplacements domicile-travail en direction des agglomérations voisines ;
- Rapprocher les bassins de vie et d'emploi pour affirmer l'attractivité économique du territoire vis-à-vis des bassins d'emploi extérieurs :
 - Conforter et développer les bassins d'emploi structurants du territoire, notamment sur les communes de la centralité bressane et à Cuisery ;
 - Organiser les bassins d'emploi locaux sur les pôles d'équilibre de Saint-Germain-du-Bois, Pierre-de-Bresse, Cuiseaux et Ouroux-sur-Saône/ Saint-Germain-du-Plain pour favoriser le développement et le maillage de l'activité économique sur l'ensemble du territoire ;
 - Engager le rééquilibrage du tissu économique au profit des espaces situés au nord du territoire, moins accessibles et peu dotés en espaces d'activités économiques.
- S'appuyer sur la desserte autoroutière (A6 et A39) et ferroviaire (Ligne TER de la Bresse) pour développer l'attractivité et la visibilité économique du territoire.

➤ Un accès à l'emploi favorisé

- Promouvoir les démarches innovantes en matière d'accès à l'emploi en milieu rural en lien avec les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) : télétravail, « co-working », ateliers relais, etc.
- Développer une offre de formation professionnalisante en adéquation avec les besoins des entreprises et des filières économiques du territoire : formations liées aux services à la personne et aux métiers de l'accompagnement social, à la santé, à l'agriculture, au bâtiment et aux métiers liés à la filière énergie ;
- Améliorer l'insertion des jeunes actifs sur le marché du travail en s'appuyant sur les actions de formation et les outils d'accompagnement à l'emploi (structures hébergées à la MIFE notamment).

🌀 Objectif 2 – Un offre d'accueil aux entreprises structurée et de qualité

➤ Des zones d'activités attractives et requalifiées

- Optimiser le potentiel foncier disponible et mobiliser les friches d'activités économiques afin de limiter l'artificialisation des sols et valoriser les équipements et infrastructures existants ;
- Optimiser le potentiel foncier disponible et mobiliser les friches d'activités économiques afin de limiter l'artificialisation des sols et valoriser les équipements et infrastructures existants ;
- Tirer profit des projets de développement ou de requalification des zones d'activités économiques situées en extension du tissu urbain pour requalifier les secteurs de frange peu qualitatifs ;
- Promouvoir, au sein des projets de création ou d'extension de zones d'activités économiques, des aménagements qualitatifs et durables (qualité architecturale des constructions, végétalisation des espaces imperméabilisés et des toitures, préservation de zones tampons, développement des énergies renouvelables, système de gestion alternative des eaux pluviales etc.) ;
- Améliorer le niveau de services aux entreprises au sein des zones d'activités économiques : mutualisation de l'offre en équipements collectifs et en stationnement, gestion des flux, services aux employés en favorisant notamment les initiatives de transports partagés inter-entreprises.
- Soigner l'intégration et la qualité paysagère des zones d'activités économiques existantes et futures, notamment le long des axes de découverte du territoire et en entrée de bourg ;
- Prendre en compte les risques et les nuisances potentiels dans les choix de localisation des projets à vocation économique ;
- Poursuivre la dynamique de requalification des sols pollués et éviter toute nouvelle pollution en accompagnant l'implantation des nouvelles entreprises.

› Une offre d'accueil diversifiée et adaptée aux besoins du territoire

- Définir une stratégie et une gestion foncière flexible et dimensionnée à la demande des porteurs de projets :
 - S'appuyer sur le foncier disponible au sein et/ou en extension des zones d'activités déjà urbanisées ;
 - Prévoir 60ha de foncier économique supplémentaire pour renforcer les zones d'activités majeures existantes et poursuivre les projets de zones artisanales ;
 - Favoriser le réinvestissement des friches d'activités, notamment celles disposant d'un embranchement ferré et des bâtiments d'activités vacants qui constituent des opportunités foncières supplémentaires.
- Préserver de bonnes conditions d'implantation pour les petites entreprises existantes (artisanat et commerce) à proximité des bourgs, dans la limite d'activités peu impactantes et compatibles avec l'habitat ;
- Favoriser l'accueil, le maintien et la transmission des entreprises locales, (industrielles, commerciales, artisanales et agricoles) qui constituent le « socle » du développement local et endogène ;
- Développer une offre en immobilier d'entreprises favorisant l'implantation des entreprises sur le territoire : ateliers relais, locaux d'activité, villages d'entreprises... ;
- Développer la couverture numérique en très haut débit des zones d'activités du territoire en tant que facteur d'attractivité économique et support de développement pour les filières innovantes.

🌀 Objectif 3 – Un tissu économique diversifié qui s'appuie sur les savoir-faire locaux et les ressources du territoire

➤ Des filières spécialisées porteuses de l'identité du territoire

- Apporter une réponse adaptée aux besoins des secteurs d'activités industriels emblématiques du territoire (filiale métallurgie et plasturgie notamment) et favoriser les échanges et synergies entre acteurs du monde économique ;
- Développer les implantations logistiques aux franges est et ouest du territoire en tirant profit des avantages concurrentiels du territoire : proximité des échangeurs autoroutiers de l'A6 et de l'A39, disponibilités foncières importantes, compétitivité prix vis-à-vis des territoires voisins, etc.
- Suivre les PME/PMI locales et les autoentrepreneurs au cours des différentes étapes de la vie de l'entreprise et favoriser la mise en réseau des acteurs économiques du territoire en s'appuyant sur les actions d'animation portées par Bresse initiative ;
- Soutenir les activités et établissements du secteur agroalimentaire qui participent à la transformation / valorisation des productions agricoles locales ;
- Contribuer au développement et à la structuration des filières bois-énergie et biomasse agricole en accompagnant les acteurs du monde agricole dans la diversification de leur activité : valorisation énergétique du bocage, méthanisation...

➤ Des filières de proximité à développer

- Accompagner les filières artisanales au sein des pôles de proximité et des autres communes pour renforcer leur rôle de lien social de proximité :
 - Structurer les filières présentant un potentiel de développement à court et moyen terme, notamment les activités du bâtiment et de l'écoconstruction : réhabilitation, mise aux normes thermiques, amélioration de l'habitat... ;
 - Développer les filières artisanales en lien avec un objectif d'accompagnement pour l'aménagement et la mise en valeur des centres bourgs, des monuments inscrits et classés, du patrimoine bâti remarquable et des modes de construction bressans.
- Encourager le développement de l'économie présentielle pour diversifier l'offre d'emploi et renforcer l'attractivité des centres-bourgs du territoire ;

- Favoriser le développement des services à la personne pour répondre aux besoins d'une population vieillissante.

Orientation 2 – Une ruralité attractive et de proximité

Principes

Au cours des 10 dernières années, le développement de l'urbanisation diffuse et de l'étalement périurbain a considérablement modifié les usages et pratiques au sein du territoire. Le décalage grandissant entre les bassins de vie, d'emploi et d'équipement, la multiplication des déplacements longs en voiture individuelle, la perte d'attractivité des centres-bourgs sont autant de conséquences d'un développement majoritairement résidentiel et conséquence du desserrement des agglomérations de Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier.

Le SCoT doit donc permettre de maîtriser et de rééquilibrer le développement du territoire en tenant compte des volontés politiques locales, des influences des agglomérations voisines et des réelles capacités d'accueil de chacune des parties du territoire du SCoT. L'objectif affiché est en effet d'éviter tout déséquilibre entre l'offre du territoire et l'évolution des besoins dans les 20 prochaines années, notamment en termes d'équipements, de services, de commerces et d'accès à la mobilité.

Le SCoT doit donc permettre d'assurer un développement rural continu mais maîtrisé et de qualité respectant les grands équilibres du territoire garants du cadre de vie bressan et les spécificités des infra-territoires. Il s'appuie sur une armature territoriale multipolaire, façonnée par la centralité bressane, les pôles d'équilibre et de proximité et l'ensemble des communes rurales et périurbaines.

Objectif 1 – Une armature rurale qui s'appuie sur un maillage territorial multipolaire

Approuvé en novembre 2014, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) de la Région Bourgogne définit une armature territoriale à 5 niveaux de communes :

Capitale régionale	Dijon
Pôles structurants	Chalon-sur-Saône * Mâcon *
Pôle de centralité	Louhans-Châteaurenaud
Pôles intermédiaires	Cuisery Saint-Germain-du-Bois
Pôles de proximité	Cuseaux Pierre-de-Bresse Mervans Romenay Saint-Germain-du-Plain Ouroux-sur-Saône Varennes-Saint-Sauveur

**Communes situées en dehors du périmètre de SCoT mais jouant un rôle dans le fonctionnement et l'organisation de la Bresse bourguignonne.*

La première orientation définie dans le cadre de la stratégie d'aménagement régionale portée par le SRADDT vise à construire une « organisation territoriale multipolaire qui permette de renforcer et de hiérarchiser le maillage de pôles, de renforcer les liens et les réseaux et d'organiser le fonctionnement des territoires ».

Le SCoT de la Bresse bourguignonne s'inscrit dans le prolongement direct des orientations stratégiques définies par le SRADDT à l'horizon 2030, en définissant notamment une structuration du territoire déclinée en 4 typologies de communes :

Centralité bressane	Louhans-Châteaurenaud Branges Sornay
Pôles d'équilibre	Cuseaux Cuisery Pierre-de-Bresse Ouroux-sur-Saône/Saint-Germain-du-Plain Saint-Germain du Bois
Pôles de proximité	Beurepaire-en-Bresse Bellevestre Mervans Montpont-en-Bresse Romenay Simandre Simard Varennes-Saint-Sauveur
Les 71 autres communes	

🌀 Objectif 1 – Une armature rurale qui s'appuie sur un maillage territorial multipolaire

➤ Une centralité bressane qui se positionne durablement en tant que pôle relais entre Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier

Pôle structurant à l'échelle du SCoT, la centralité bressane joue un rôle d'animation et d'attraction sur les différents bassins de vie du territoire, notamment à travers l'ensemble d'équipements et de services dont elle dispose. Accueillant des fonctions diversifiées qui représentent autant de facteurs de rayonnement et d'attractivité, la centralité bressane dispose d'un potentiel d'évolution et de renouvellement des espaces de centralité. Le SCoT envisage de relancer durablement l'attractivité des communes de la centralité bressane afin de permettre au territoire de se positionner durablement en tant que pôle structurant à l'échelle du SCoT, entre Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier.

→ **Le scénario de développement retenu porte un objectif de construction volontariste de près de 1 850 logements (soit 92 logements par an) pour permettre l'accueil de 2 000 à 2 400 nouveaux habitants et atteindre un poids démographique compris entre 13 100 et 13 500 habitants à l'horizon 2035.**

Le rôle de la centralité bressane dans l'organisation multipolaire et le projet du territoire repose sur les objectifs suivants :

- Diversifier l'offre en logements pour permettre des parcours résidentiels complets dans le respect des objectifs de mixité sociale et répondre à l'évolution des besoins :
 - Améliorer et diversifier l'offre en logements à destination des jeunes ménages : petits logements, logements étudiants, offre en accession à la propriété, etc.
 - Assurer une production de logements adaptés à l'accueil des personnes âgées, défavorisées et à mobilité réduite (logement de plain-pied, etc.) ;
 - Renforcer l'offre en logements aidés pour répondre aux besoins des ménages modestes et des jeunes : parc communal, logements locatifs sociaux, accession sociale...
- Requalifier le parc résidentiel pour améliorer le niveau de confort et l'attractivité du parc :
 - Favoriser la remise sur le marché de logements vacants à Louhans et sur les autres communes de la centralité bressane ;
 - S'engager dans le renouvellement du parc de logements pour renforcer l'attractivité des bourgs et du centre-ville louhannais : mobilisation de logements vacants, remise sur le marché après réhabilitation et/ou rénovation thermique, etc.

- Promouvoir la qualité architecturale lors des réhabilitations pour valoriser le patrimoine bâti traditionnel, notamment en centre-ville de Louhans
- Pérenniser une offre commerciale et d'équipements d'envergure à l'échelle du SCoT :
 - Garantir le bon fonctionnement du commerce de proximité en travaillant la lisibilité de l'offre et les conditions d'accessibilité : favoriser notamment les linéaires commerciaux situés en rez-de-chaussée, prévoir les conditions de stationnement au pourtour du centre ;
 - Conforter l'offre commerciale de moyenne et grande distribution pour répondre aux besoins hebdomadaires des ménages et limiter l'évasion commerciale vers les agglomérations chalonnaise et lédonienne ;
 - Optimiser et requalifier les zones d'activités commerciales situées en entrées de ville et de bourg et améliorer l'intégration paysagère des secteurs de frange ;
 - Conforter l'offre en équipements principaux qui exercent une influence sur l'ensemble du SCoT : formation supérieure professionnalisante, lycée, organismes basés à la M.I.F.E, EHPAD, résidences intergénérationnelles, équipements sportifs, etc.
- Maintenir l'offre en transport en commun existante et développer des alternatives durables à l'automobile :
 - Limiter l'utilisation de la voiture dans les déplacements des ménages en développant des initiatives de transports partagés et alternatifs adaptés au milieu rural, de type aires de covoiturage, parkings relais ou mutualisés... ;
 - Consolider le réseau de transport à la demande existant sur la centralité bressane et améliorer les conditions d'accès à l'emploi pour les actifs du territoire ;
 - Valoriser la liaison TER Dijon-Lyon et le rabattement des transports en commun en direction de la gare de Louhans-Châteaurenaud ;
 - Maintenir les liaisons interurbaines existantes en direction des agglomérations lédonienne et chalonnaise en s'appuyant sur la desserte du réseau départemental Buscéphale.

➤ Des pôles d'équilibre renforcés en tant que centralités d'appui qui structurent les bassins de vie du territoire

Les 5 pôles d'équilibre du territoire constituent des points d'appui essentiels dans une logique de mutualisation des commerces, équipements et services et des synergies locales. Les pôles d'équilibre doivent voir leur rôle de desserte et d'animation conforté dans une dynamique de requalification des centres-bourgs et de diversification du parc de logements afin d'offrir des conditions d'accueil attractives aux nouveaux habitants tout en répondant à l'évolution des besoins des ménages bressans. Pôles de services situés à l'interface de plusieurs bassins de vie, les pôles d'équilibre ont par ailleurs un rôle à jouer afin d'organiser des pratiques de proximité et réduire les temps de déplacements des ménages bressans. Le développement des pôles d'équilibre ne sera pas uniforme sur l'ensemble des pôles mais tiendra compte des spécificités des infra-territoires.

→ **Le scénario retenu vise la construction d'environ 1 900 logements (soit 95 logements par an) pour permettre l'accueil de 2 200 à 2 600 nouveaux habitants sur les pôles d'équilibre et atteindre un poids démographique compris entre 15 200 et 15 600 habitants à horizon 2035.**

Le rôle des pôles d'équilibre dans l'organisation multipolaire et le projet de territoire repose sur les objectifs suivants :

- Diversifier et requalifier le parc de logements pour renforcer l'attractivité des centres-bourgs et favoriser la mixité sociale :
 - S'engager dans le renouvellement du parc de logements pour renforcer l'attractivité des bourgs et du bâti ancien bressan,
 - Favoriser la réhabilitation du parc ancien et de la trame bâtie traditionnelle afin de valoriser le patrimoine rural et vernaculaire,
 - Diversifier l'offre en logements pour permettre aux centres-bourgs d'être attractifs pour les jeunes et les personnes âgées,
 - Promouvoir des formes urbaines durables ne portant pas atteintes au caractère des paysages naturels ou urbains environnants, économes en espace et en énergie ;
- S'appuyer sur une offre en équipements et de services complémentaire à la centralité bressane :
 - Favoriser la mutualisation des équipements de rayonnement intercommunal : EHPAD, services de santé et de soins, équipements scolaires sportifs et culturels, rassemblements pédagogiques intercommunaux...
 - Développer le tissu commercial de proximité afin de limiter les déplacements longs en direction de la centralité bressane et des agglomérations de Chalon-sur-Saône, Lons-le-Saunier et Mâcon et dynamiser la vie locale en centre-bourg,
 - Organiser une mobilité des « courtes distances » pour minimiser les besoins en déplacements des ménages, en facilitant le rapprochement des espaces habités et des espaces équipés et en améliorant les conditions d'accès aux centres-bourgs,
 - Développer les transports partagés selon un principe de rabattement afin de limiter l'usage de la voiture, notamment pour les déplacements domicile-travail : aires de covoiturage et parkings relais...

➤ Des pôles de proximité confortés qui rayonnent sur les communes rurales alentours

Les 8 pôles de proximité du territoire complètent le maillage au service des habitants et exercent une influence sur les communes rurales avoisinantes. L'objectif du SCoT vise à conforter la dynamique résidentielle sur ces communes et le maintien d'une offre de proximité qui permet de répondre aux besoins quotidiens et d'appoint des ménages, afin de lutter contre la désertification des services et réduire les temps de déplacements en milieu rural. Le développement des pôles de proximité ne sera pas uniforme sur l'ensemble des pôles mais tiendra compte des spécificités des infra-territoires.

→ Le scénario retenu vise la construction de 1 050 logements (soit 50 logements par an) pour permettre l'accueil de 1 500 à 1 700 nouveaux habitants sur les pôles de proximité et atteindre un poids démographique compris entre 10 900 et 11 100 habitants à horizon 2035.

Le rôle des pôles de proximité dans l'organisation multipolaire et le projet du territoire repose sur les objectifs suivants :

- Soutenir le rôle de proximité historique des pôles de proximité et favoriser le retour des ménages vers les centres-bourgs :
 - Conforter les centres-bourgs qui occupent un rôle de proximité historique dans l'armature rurale du territoire,
 - Renforcer l'attractivité des centres-bourgs en assurant un traitement qualitatif des espaces publics et des lieux de sociabilité,
 - Renouveler un parc de logements parfois vieillissant et proposer une offre adaptée aux besoins des ménages disposant de besoins spécifiques ;

- Maintenir une offre en équipements et en services de proximité :
 - Lutter contre la désertification des services en milieu rural en s'appuyant sur le noyau de commerces et d'équipements de proximité existant en centre-bourg ;
 - Faciliter la transmission/reprise des commerces et services de proximité et améliorer les conditions d'accès au bourg, notamment par les modes « doux » et pour les personnes à mobilité réduite ;
 - Renforcer les solidarités territoriales en matière de couverture numérique en améliorant la couverture des principales « zones blanches » du territoire identifiées par le SDTAN 71, principalement localisées sur les franges nord autour de Pierre-de-Bresse, est autour de Beaurepaire-en-Bresse et ouest aux alentours de Simandre et en développant le très Haut débit.

➤ Des communes qui se développent sur un rythme maîtrisé, compatible avec la préservation des équilibres du territoire

A dominante périurbaine et rurale, les 71 autres communes du territoire constituent un espace de vie à part entière et s'organisent majoritairement autour de la fonction résidentielle. Le SCoT poursuit un objectif de développement mesuré et maîtrisé qui permette à ces communes d'assurer le renouvellement de leur population, la préservation de l'offre d'appoint existante, notamment en termes de commerces et de services de proximité, et le maintien des équilibres existants entre les espaces artificialisés, naturels et agricoles

→ **Le scénario retenu vise la construction de 3 800 logements (soit 190 logements par an) pour permettre l'accueil de 5 200 à 5 600 nouveaux habitants sur les autres communes du territoire et atteindre un poids démographique compris entre 40 100 et 40 500 habitants à horizon 2035.**

Le rôle des autres communes dans l'organisation multipolaire et le projet du territoire repose sur les objectifs suivants :

- Limiter l'urbanisation diffuse et le mitage pour préserver la qualité des paysages bressans et les fonctionnalités agricoles du territoire :
 - Au sein des bourgs et des hameaux principaux : privilégier le renouvellement du tissu déjà artificialisé (comblement des dents creuses, construction en « second rideau ») et le développement de l'urbanisation selon un principe d'extension limitée, dans la continuité de la trame bâtie existante ;
 - Au sein des hameaux secondaires : limiter fortement l'extension des hameaux pour préserver les continuités agricoles existantes et veiller à la qualité des nouvelles constructions au sein de l'espace artificialisé : qualification des secteurs de franges et des espaces « tampons » autour de l'enveloppe bâtie...

- Le **bourg** désigne tout regroupement de constructions important pour la commune constituant une forme urbaine continue et compacte. Ces regroupements sont aménagés en profondeur (+ de 2 rideaux de constructions par rapport au réseau routier principal). Le bourg est desservi par le réseau routier principal de la commune et accueille un ou plusieurs équipements, commerces ou services d'intérêt général. Chaque commune doit définir un bourg ;
 - Les **hameaux** : il s'agit d'une enveloppe bâtie moins dense et de taille plus réduite que les bourgs, composée de plus de 5 habitations. Considérés comme un satellite du bourg, les communes distingueront 2 types de hameaux : les hameaux principaux et les hameaux secondaires au regard des critères non cumulatifs suivants :
 - Le nombre de logements (plus ou moins 15 habitations) que comporte le hameau ;
 - La présence d'un ou de commerce(s), service(s) et/ou équipement(s) ;
 - La capacité des réseaux (secs et humides) et la qualité de la couverture numérique ;
 - La proximité avec le bourg ;
 - La présence d'une activité agricole.
 - Les **regroupements de moins de 5 habitations** ;
 - **L'urbanisation linéaire** se caractérise par un développement urbain composé d'1 ou 2 rideaux de constructions maximum à partir de la voie de desserte principale.
-
- Maintenir l'offre commerciale et de services d'appoint existante au sein des bourgs ruraux (commerce isolé, services quotidiens, groupe scolaire primaire, etc.) pour répondre aux besoins de première nécessité des ménages ;
 - Développer les liaisons entre les bourgs et les hameaux principaux pour favoriser l'utilisation des modes doux pour les déplacements de « courte distance » ;
 - Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou isolées par une offre de services adaptée: tournées alimentaires, services de soins et de santé à domicile, etc.
 - Etendre le réseau de transport à la demande sur l'ensemble du territoire pour faciliter l'accès à la mobilité pour tous et éviter les situations d'isolement des ménages modestes et des personnes âgées ou dépendantes.

🌀 Objectif 2 – Une identité paysagère renforcée par un développement rural de qualité

➤ Un développement rural cohérent avec la volonté de préserver l'armature paysagère du territoire

- Préserver la qualité paysagère et architecturale des bourgs et des hameaux pour conserver la diversité agricole et paysagère caractéristique de l'identité de la plaine bressane (préservation des bosquets, des arbres isolés et du réseau hydrographique pour lutter contre l'uniformisation des paysages...);
- Requalifier les entrées de ville considérées comme fragilisées ou en manque d'affirmation afin d'améliorer la lecture du paysage urbain ;
- Valoriser les vues remarquables sur le grand paysage.

➤ Un modèle de développement économe en espaces naturels et agricoles

- Renforcer les espaces déjà urbanisés des bourgs et des hameaux en favorisant les constructions au sein des enveloppes bâties ;
- S'engager dans la réhabilitation des logements vacants et leur remise sur le marché pour réinvestir notamment les bourgs et les hameaux ;
- Permettre des possibilités d'extension limitées des hameaux secondaires si et seulement s'il n'existe plus de disponibilité foncière au sein des espaces déjà urbanisés ;
- Interdire la création de zone d'urbanisation nouvelle en extension des espaces déjà urbanisés dans les groupements de moins de 5 habitations ;
- Les projets d'ouverture à l'urbanisation devront favoriser le renforcement des bourgs et des hameaux principaux ;
- Planifier les extensions urbaines à destination d'habitat à l'horizon 2035 en respectant des stocks fonciers compris entre 525 et 565 ha et au regard des objectifs suivants :
 - Limiter la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers ;
 - Définir et affirmer des limites pour contenir l'urbanisation et ainsi assurer une composition cohérente des espaces qui conforte les espaces équipés ;
 - Stopper l'urbanisation linéaire et diffuse en préférant une urbanisation compacte qui permet d'établir un projet de territoire cohérent et d'assurer une optimisation du foncier consommé (réduction du mitage...),

→ Conserver le caractère ouvert du paysage de la Plaine Bressane en préservant ou en recréant des coupures d'urbanisation dans les continuums urbains existants.

🌀 Objectif 3 – Un développement rural de qualité et ambitieux pour un cadre de vie préservé

➤ Un territoire qui tend vers une gestion et une performance énergétique durable¹

- Limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) des différents secteurs (résidentiels, déplacements, agricoles, industriels...) pour contribuer à la lutte contre le changement climatique ;
- Privilégier un développement urbain économe en ressources, fondé sur la généralisation des principes du bioclimatisme (maximisation des apports solaires dans le bâti pour limiter les besoins en éclairage et en chauffage, aération naturelle, protection aux vents d'hiver...);
- Poursuivre les initiatives de rénovation du bâti ancien portées par « Habiter mieux » pour réduire la précarité énergétique liée aux logements des ménages modestes.

➤ Tendre vers le développement d'une mobilité adaptée au contexte territorial

- Proposer une offre alternative à la voiture individuelle performante et pérenne pour les déplacements longue distance entre les différentes polarités du territoire (covoiturage...) et promouvoir le développement des structures associées,
- Corréler développement urbain mixte et maillage de liaisons douces pour réduire les distances et éviter l'usage systématique de la voiture,
- Intégrer les chemins ruraux aux itinéraires cyclables et piétons structurants pour favoriser l'émergence de liaisons entre les bourgs et les hameaux des communes.

¹ En décembre 2014, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a déposé, auprès du Conseil Régional de Bourgogne, un dossier de candidature au titre de l'appel à projets LEADER FEADER 2014-2020. Intitulée "Entrer dans la transition énergétique", cette candidature se décline en 3 objectifs stratégiques que sont : - Améliorer l'efficacité énergétique - Valoriser les ressources locales par la production d'ENR et la dynamisation de l'économie - Développer l'information et l'accompagnement des acteurs

➤ Un territoire concerné qui doit composer avec les risques et les nuisances

- Intégrer les risques technologiques et naturels comme éléments décisionnaires pour les choix de localisation des projets d'habitat et d'équipements :
 - Délimiter des périmètres inconstructibles dans les zones soumises aux risques inondation connus et réglementés (PPRI) de la Seille, de la Saône et du Doubs ;
 - Considérer la présence d'installations classées pour l'environnement (ICPE) pour la définition et la localisation des programmes sensibles ;
 - Interdire toute nouvelle construction dans les secteurs concernés par la présence de canalisations de transport de matières dangereuses existantes et en projet (GRTGaz et projet renforcement du Val de Saône).
- Conditionner le développement urbain à la prise en compte des risques naturels et technologiques dans les choix d'aménagements :
 - Limiter le développement urbain dans les zones d'aléas connues mais non réglementées en délimitant des secteurs d'inconstructibilité,
 - Préserver les personnes et les biens du risque mouvement de terrain lié aux caractéristiques du sous-sol (retrait et gonflement des argiles) et à la présence de cavités souterraines,
 - Accompagner les communes pour la définition de techniques constructives adaptées aux caractéristiques du sous-sol.
- Limiter tout nouveau développement urbain dans les périmètres du classement sonore des voies principales (A39, le long de la RD 978, voies ferroviaires notamment) ;
- Réduire la vulnérabilité des personnes face aux nuisances sonores en généralisant les efforts d'isolation dans les bâtiments existants ;
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur pour affirmer le cadre de vie agréable du territoire ;
- Améliorer la connaissance sur les sites potentiellement pollués et poursuivre les initiatives de requalification de ces secteurs.

AXE 1. PROMOUVOIR UNE RURALITÉ ATTRACTIVE ET ÉQUILBRÉE POUR ORGANISER DES BASSINS DE VIE ET D'EMPLOI DYNAMIQUES

SCoT Bresse bourguignonne - PADD - Novembre 2014

Orientation 1 : Une ruralité agile et innovante

Une organisation économique qui favorise le développement local et l'emploi

- Conforter et développer les bassins d'emploi structurants du territoire
- Organiser les bassins d'emploi locaux pour favoriser le développement économique sur l'ensemble du territoire
- Envisager le rééquilibrage du tissu économique au profit des secteurs nord du territoire
- Poursuivre les actions de formation et d'accompagnement des jeunes sur le marché du travail
- Une offre d'accueil aux entreprises structurée et de qualité
 - S'appuyer sur la desserte autoroutière pour développer l'attractivité et la visibilité économique du territoire
 - Favoriser l'optimisation et la requalification des zones économiques sur l'ensemble du territoire pour améliorer leur qualité architecturale et paysagère
 - Développer la couverture numérique des zones d'activités économiques
 - Accompagner les entreprises pour permettre le développement du fret ferroviaire

Un tissu économique diversifié qui s'appuie sur les savoir-faire locaux et les ressources du territoire

- Favoriser l'accueil, le maintien et la transmission des entreprises locales, industrielles, commerciales, artisanales et agricoles
- Accompagner le développement des filières spécialisées, porteuses de l'identité économique du territoire
- Tirer parti du potentiel élevé de méthanisation
- Développer et contribuer à la structuration de la filière bois-énergie

Orientation 2 : Une ruralité attractive et de proximité

Une armature rurale qui s'appuie sur un maillage territorial multipolaire

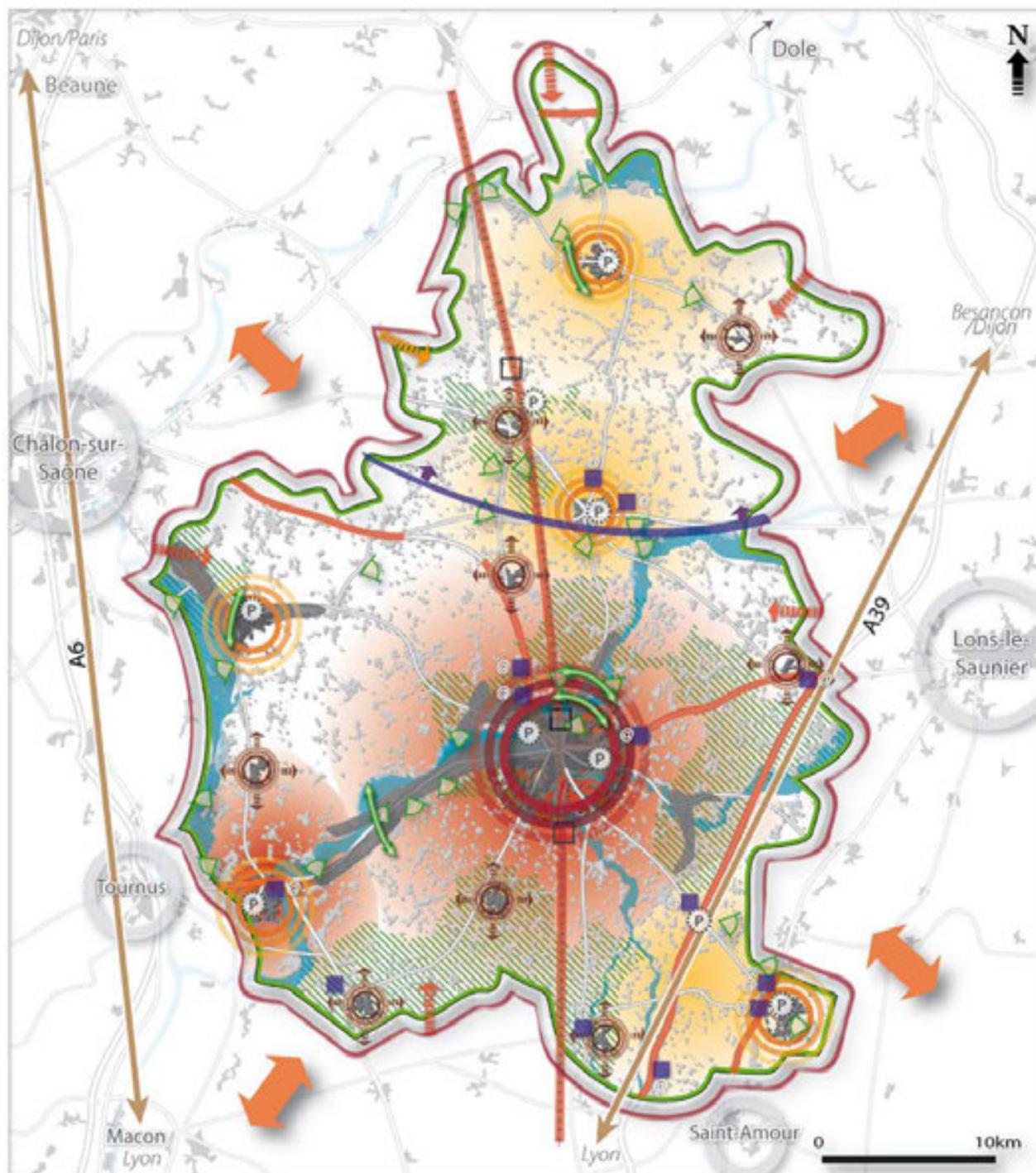
- Favoriser le développement de la centralité bressane en tant que pôle relais entre Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier
- Renforcer le rôle et le niveau d'équipement des pôles d'équilibre
- Confronter le maillage des pôles de proximité qui rayonnent sur les communes rurales alentours
- Maîtriser le développement des autres communes

Une identité paysagère renforcée par un développement rural de qualité

- Valoriser les vues remarquables sur le grand paysage
- Stopper l'urbanisation linéaire et diffuse et recréer des coupures d'urbanisation dans les espaces artificialisés existants

Un cadre de vie préservé et sécurisé vis-à-vis des risques et des nuisances

- Préserver les personnes et les biens vis-à-vis du risque inondation
- Préserver les personnes et les biens vis-à-vis des nuisances sonores
- Limiter la précarité énergétique des ménages en développant les initiatives de transport partagé



Axe 2 – Façonner un cadre de vie de qualité pour pérenniser et valoriser l'identité bressane du territoire

Orientation 1 – Un terroir bressan reconnu et d'excellence

Principes

La Bresse bourguignonne constitue un territoire rural porteur d'une identité singulière, permettant au territoire d'être connu et reconnu pour la renommée de ses productions locales et de son terroir agricole et la richesse de son patrimoine traditionnel.

Pour autant, les évolutions récentes ont fragilisé les équilibres du territoire. L'urbanisation diffuse et l'étalement périurbain sont en effet à l'origine d'une consommation importante d'espaces naturels et agricoles, de pressions majeures sur le patrimoine et les paysages bressans (mitage, régression du bocage, banalisation des entrées de bourg, etc.) et font état de problématiques fortes en matière énergétique et environnementale (dépendance énergétique, pression sur les ressources naturelles, etc.).

Le SCoT porte donc un objectif fort en matière de préservation et de valorisation des richesses bressanes : celui-ci doit en effet permettre de reconnaître et de renforcer le rôle de l'agriculture dans le projet de territoire, d'enrayer la banalisation progressive des paysages et du patrimoine traditionnel afin de poursuivre la valorisation touristique des terroirs bressans.

Le projet de territoire devra par ailleurs préserver les fonctionnalités et les valeurs (économiques, sociales et environnementales) des ressources paysagères, identitaires et environnementales pour en assurer la valorisation à long terme et contribuer durablement à l'attractivité et au rayonnement du territoire bressan.

🍌 Objectif 1 – Un terroir aux motifs identitaires forts à valoriser

Le maintien d'une agriculture performante et pérenne constitue une orientation majeure du projet de territoire de la Bresse bourguignonne. L'agriculture joue en effet un rôle central dans l'équilibre économique et spatial du territoire ainsi que dans son identité. Le SCoT souhaite mettre en place les conditions favorables à la valorisation des productions agricoles locales issues du terroir, à la protection de son capital foncier, paysager et touristique et à la mise en œuvre d'un modèle agricole de proximité.

➤ Des productions labellisées et diversifiées

- Contribuer au bon fonctionnement des exploitations et à la pérennisation du foncier agricole en limitant le phénomène d'artificialisation des sols ;
- Associer les acteurs des filières agricoles aux stratégies de développement du territoire et améliorer les solidarités ville-campagne afin d'accompagner les besoins des filières spécialisées, notamment en milieu périurbain : maraichage, horticulture, filières d'élevage... ;
- Poursuivre la diversification des activités agricoles vers le tourisme rural : vente directe, fermes pédagogiques, gîtes, chambres d'hôtes...

➤ Un modèle agricole de proximité

- Développer les modes de commercialisation innovants en s'appuyant sur les circuits courts : développer l'approvisionnement local de la restauration collective, la vente directe « à la Ferme », la transformation locale des productions et envisager des projets de conciergerie
- Valoriser les manifestations commerciales majeures de type foires et marchés en tant que lieux de vente et de découverte des productions locales.

➤ Une agriculture durable, support d'identité et de qualité paysagère

- Conserver la diversité agricole et paysagère caractéristique de l'identité de la Plaine Bressane (chalonnaise et louhannaise) en préservant et renforçant le réseau bocager dans le territoire ;
- Préserver le patrimoine rural et vernaculaire identitaires de la Bresse (fermes bressanes, habitat rural, lavoirs, éléments paysagers...) et la qualité paysagère des hameaux (préservation des bosquets, des arbres isolés) et du réseau hydrographique pour lutter contre l'uniformisation des paysages ;
- Pérenniser l'architecture bressane en favorisant le développement d'une architecture plus contemporaine articulée autour de ses spécificités.

🌀 Objectif 2 – Un territoire de villégiature qui valorise l'identité du patrimoine bressan

➤ Un projet touristique collectif et partagé au service du rayonnement du territoire

- Développer une véritable image touristique « Bresse bourguignonne » clairement identifiée et au service de l'attractivité touristique du territoire afin de l'inscrire durablement dans un circuit régional ;
- Positionner le territoire au sein de la stratégie touristique bourguignonne en favorisant une gouvernance collective entre acteurs et professionnels de l'économie touristique, en s'appuyant notamment sur les actions de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

➤ Un tourisme de découverte à conforter

- Valoriser les productions labellisées AOC-AOP (Volaille de Bresse, Comté-Morbier, Beurre et Crème et Bresse) et encourager le développement d'itinéraires et de lieux touristiques autour de la gastronomie et du terroir ;
- Compléter le maillage des itinéraires touristiques existants (itinéraires de grandes randonnées, voies vertes et véloroutes, balades vertes, tourisme fluvial...) autour de la richesse patrimoniale (châteaux, églises...), culturelle (éco-musées...) et paysagère (espaces naturels sensibles...) du territoire ;
- Développer des itinéraires de découverte autour des éléments patrimoniaux encore méconnus mais identitaires du territoire Bressan (fermes bressanes, lavoirs, arbres remarquables...).

➤ **Vers un « tourisme de séjour » riche et diversifié**

- Améliorer la connaissance et la visibilité des sites touristiques majeurs du territoire : l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne, la baignade biologique à La-Chapelle-Saint-Sauveur, le centre-ville de Louhans, le tourisme fluvial sur la Seille, le domaine de Louvarel à Champagnat, etc.
- Adapter les projets touristiques intégrés dans un espace naturel remarquable aux sensibilités écologiques qu'il présente ;
- Appuyer la stratégie de développement touristique et de loisirs sur les productions agricoles locales et développer les activités de loisirs pour répondre à une demande importante en matière d'activités récréatives de plein air ;
- Favoriser le développement d'une programmation culturelle et événementielle sur le territoire, en valorisant les initiatives associatives locales – label « Village du Livre » à Cuisery, site de la Grange Rouge à La Chapelle-Naude – autour de stages de découverte et d'événements artistiques ;
- Faire émerger et structurer une offre d'hébergement et de restauration diversifiée, notamment de grande capacité, pour améliorer l'accueil de la clientèle touristique sur le territoire : hébergement de groupe, gîtes collectifs, hôtellerie-restauration...

Orientation 2 – Une ruralité durable et raisonnée

Principes

La Bresse bourguignonne s'inscrit dans un contexte naturel remarquable qui permet au territoire de bénéficier d'un cadre de vie de qualité, agréable et attractif. Composé d'un réseau hydrographique dense et de nombreux périmètres d'espaces naturels remarquables, socles d'une richesse écologique avérée, le réseau écologique présente cependant une fragilité, principalement due à certaines activités humaines.

Si la préservation de la trame verte et bleue locale est aujourd'hui guidée par un SRCE bien avancé, le SCoT doit venir tenir compte de cet écrin remarquable pour organiser son développement. En plus de la nécessité de limiter l'étalement urbain, il s'agit donc de développer un véritable dialogue entre les lieux de vie et d'emploi et les milieux qui les entourent, et ainsi conforter la place de la nature dans le territoire.

Le SCoT intègre cet objectif fort de préservation de son patrimoine naturel et va plus loin en intégrant la nécessité de gérer durablement l'ensemble des ressources naturelles. Le SCoT vise en effet à proposer des objectifs en adéquation avec les documents cadres (SRCAE, SRE, SDAGE...) afin de garantir un développement urbain respectueux et réfléchi permettant d'atteindre les ambitions fixées mais également de rééquilibrer les besoins et la ressource disponible (eau, énergie, déchets...).

🌀 Objectif 1 – Un territoire aux richesses naturelles à préserver

➤ Une protection des réservoirs de biodiversité à poursuivre

- Prendre en compte le SRCE et le SRADDT de la Région Bourgogne, les 6 sites Natura 2000, 2 ZICO, les 17 ZNIEFF de type 1, les 5 ZNIEFF de type 2, la réserve naturelle de la Truchère-Ratenelle, l'arrêté de protection de biotope de la Basse vallée du Doubs et un arrêté en prévision pour les sites de roselières de la Seille, les 11 Espaces Naturels Sensibles (ENS), les 7 sites classés, les 11 sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne présents sur le territoire.
- Protéger, renforcer et pérenniser la présence des milieux aquatiques qui sillonnent le paysage bressan : zones humides, mares, étangs, fleuves, rivières, canaux...

➤ Des corridors de biodiversité à préserver et à restaurer

- Prendre en compte le SRCE de la Région pour identifier et préciser les corridors entre les réservoirs du territoire mais aussi vers les réservoirs extra territoriaux notamment vers l'Ain et le Jura ;
- Définir des protections adaptées permettant le maintien et le renforcement de la fonctionnalité des corridors écologiques identifiés
- Préserver les bois, bosquets et haies qui contribuent à la création de corridors écologiques ;
- Renforcer et diversifier le réseau bocager bressan, notamment dans les secteurs qui présentent un bocage devenu relictuel, pour améliorer la fonctionnalité écologique du territoire ;
- Limiter l'urbanisation dans les secteurs de corridors écologiques pour préserver leur fonctionnalité écologique ;
- En cas d'impossibilité, maintenir au maximum des espaces de nature (noue végétalisée, jachère, coulée verte, espace cultivé...), notamment dans les secteurs de passage potentiel d'espèces. En dernier recours, mettre en place des mesures de compensation adaptées au contexte ;
- Interdire la plantation d'espèces invasives pour renforcer la biodiversité locale ;
- Corréler éclairage public et protection de la biodiversité en généralisant dans le territoire la mise en place de dispositifs adaptés.

➤ **Des espaces « tampons » pérennisés, favorables à la préservation et au développement d'une biodiversité indigène**

- Protéger les lisières boisées, qui sont des zones de biodiversité importantes et des repères paysagers majeurs, en maintenant des zones tampons végétalisées ou en conservant des paysages agricoles ouverts à leurs abords
- Conserver des aires de respiration vertes en milieu urbain favorables au développement d'espaces refuges pour la biodiversité et à la préservation d'un cadre de vie agréable ;
- Assurer la continuité des échanges de biodiversité dans le tissu bâti, principalement dans les pôles d'équilibre, de proximité et dans les communes situées au cœur de l'espace rural, en prévoyant des clôtures composées d'essences végétales et une gestion des espaces libres respectueuse des espèces et des habitats.

🌀 Objectif 2 – Un territoire durable qui tend vers une amélioration de sa performance environnementale

➤ Une ressource en eau préservée et sécurisée

- Poursuivre les objectifs du SDAGE et du SRCE en matière de protection et d'amélioration de la qualité de la ressource en eau ;
- Conditionner le développement urbain à la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable ou promouvoir un développement urbain en adéquation avec la ressource en eau potable mobilisable ;
- Pérenniser et poursuivre la mise en place d'aire de protection des captages pour sécuriser la ressource en eau potable ;
- Privilégier une urbanisation visant à limiter l'imperméabilisation des sols (noues, infiltration, chaussée réservoir, toitures végétalisées...).

➤ Une gestion des sortants adaptée, qui vient conditionner le développement urbain

- Conditionner le développement urbain à la résorption des dysfonctionnements des stations d'épuration ;
- Résorber les problématiques liées aux déversements significatifs d'effluents bruts dans les milieux naturels ;
- Promouvoir un développement urbain en adéquation avec la capacité des stations d'épuration et des réseaux ;
- Poursuivre les politiques volontaristes des SPANC pour améliorer les niveaux de conformité de l'assainissement non collectif ;
- Corréler développement urbain et proximité avec les infrastructures existantes de gestion de déchets afin de limiter les déplacements nécessaires ;
- Poursuivre les efforts de réduction des déchets à la source à l'échelle du territoire en accompagnant les collectivités à la sensibilisation de leurs habitants et en encourageant le développement des filières de valorisation des déchets.

➤ **Un potentiel de production énergétique locale favorable à la diversification de l'offre énergétique dans le territoire²**

- Diversifier l'offre énergétique dans le territoire en tirant partie des ressources locales disponibles pour sécuriser l'approvisionnement
- Mener une politique énergétique volontariste de valorisation de la ressource territoriale en encourageant le développement de projets à grande échelle (centrale biomasse, méthaniseur, réseaux de chaleur, etc.) ;
- Poursuivre et promouvoir le développement des solutions solaires dans les opérations d'aménagement ou pour les constructions individuelles ;
- Poursuivre les réflexions de développement de l'éolien dans les zones identifiées comme favorables dans le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) et contribuer à l'atteinte de l'objet de production de 110 MW dans le nord du territoire tout en assurant l'intégration paysagère des éoliennes et la limitation des nuisances pour les riverains.

² En décembre 2014, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a déposé, auprès du Conseil Régional de Bourgogne, un dossier de candidature au titre de l'appel à projets LEADER FEADeR 2014-2020. Intitulée "Entrer dans la transition énergétique", cette candidature se décline en 3 objectifs stratégiques que sont : - Améliorer l'efficacité énergétique - Valoriser les ressources locales par la production d'ENR et la dynamisation de l'économie - Développer l'information et l'accompagnement des acteurs.

AXE 2. FAÇONNER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR PÉRENNISER ET VALORISER L'IDENTITÉ BRESSANE DU TERRITOIRE

SCoT Bresse bourguignonne - PADD - Novembre 2014

Orientation 1 : Un terroir bressan d'excellence et reconnu

Un terroir aux motifs identitaires forts à valoriser

-  Pérenniser le foncier agricole en limitant l'artificialisation des sols
-  Préserver et valoriser les productions labellisées et de qualité (AOC/AOP)
-  Favoriser le développement d'un modèle agricole de proximité en s'appuyant sur les foires et marchés
-  Préserver et redévelopper le bocage bressan, devenu relictuel dans certains secteurs

Un territoire de villégiature qui valorise l'identité du patrimoine bressan

-  Préserver le patrimoine rural et vernaculaire connu ou méconnu qui valorise l'identité paysagère et patrimoniale bressane
-  Valoriser la diversité et préserver la richesse paysagère du territoire bressan
-  S'appuyer sur les itinéraires touristiques existants et en projet qui permettent le rayonnement du territoire
-  Développer une véritable image Bresse bourguignonne clairement identifiée au sein des circuits touristiques bourguignons

Orientation 2 : Une ruralité durable et raisonnée

Un territoire aux richesses naturelles à préserver

-  Protéger les réservoirs de biodiversité
-  Préserver et restaurer les corridors de biodiversité
-  Pérenniser les espaces «tampons», favorables à la préservation et au développement d'une biodiversité indigène

Un territoire durable qui tend vers une amélioration de sa performance environnementale (eau, assainissement et production énergétique)

-  Préserver et sécuriser la ressource en eau potable
-  Conditionner le développement urbain à la résorption de l'assainissement
-  Poursuivre les initiatives de développement de l'énergie solaire
-  Généraliser la mise en oeuvre des principes du bioclimatisme dans les choix d'aménagement
-  Permettre les projets éoliens dans la zone favorable et identifiée dans le Schéma Régional Éolien
-  Étudier la faisabilité du développement éolien dans la vallée du Doubs
-  Poursuivre les initiatives de valorisation de la ressource bois-énergie



SCoT

Contact :

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

03 85 75 76 00

scot.bresse.bourguignonne@orange.fr



DGD SCoT ruraux

